

N°	MOIS	ANNEE
06	DECEMBRE	2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

L'an Deux mille vingt-quatre, le 05 décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil-le-Roi.

Étaient présents : M JONIEC, MME JONIEC, M BERTHON, M CAPELLE, M JAMOT, MME COURREGÉ, MME MURET, MME CLEMENCE, MME GIMENO, M BLONDEAU, MME SCHMIT

Était absente excusée : M DE LA ROCHE a donné pouvoir à M BERTHON

Étaient absentes : Mme PATIN, Mme GADRAS

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	12	Date de la convocation	29/11/2024
Nombre de membres votants	13	Date de l'affichage	29/11/2024

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE CONSEIL MUNICIPAL A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LE COMMERCE POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2025

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date et en l'absence d'adoption du budget avant la date transmise par les services financiers de l'état, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Pour mémoire, Madame le Maire rappelle le montant budgété au titre de l'exercice 2024 en dépenses d'investissement soit 295 694,25 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et RAR)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 73 923,56 € soit 25% de 295 694,25 € répartis comme suit :

- Chapitre 21 : 60 000.00 €
- Chapitre 23 : 13 923,56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité les propositions de Madame le maire dans les conditions exposées ci-dessus : **POUR 13 VOIX**

Dit que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet des Yvelines et à Monsieur le Comptable du SGC de Rambouillet.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire
Marie-Christine CHAVILLON